

Communiqué de presse – AES Chemunex FR0010158642 - AESCH

NOMINATION D'UN EXPERT INDEPENDANT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AES CHEMUNEX

Combourg, le 25 juillet 2011

Le conseil d'administration d'AES Chemunex s'est réuni le 22 juillet 2011 à la suite du dépôt par bioMérieux d'une offre publique d'acquisition visant la totalité des actions AES Chemunex non détenues (directement et indirectement) par bioMérieux.

L'ensemble des administrateurs a participé au vote, que ce soit directement ou par procuration.

Le conseil d'administration a pris acte des modalités de l'offre publique d'acquisition déposée par bioMérieux et a décidé de désigner un expert indépendant conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Le conseil d'administration a en conséquence décidé à l'unanimité de nommer le cabinet GRANT THORNTON en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre.

Le conseil d'administration d'AES Chemunex a considéré que l'acquisition de son contrôle par le groupe bioMérieux présentait un intérêt industriel certain pour la société et son groupe. Il émettra un avis motivé sur l'offre publique d'acquisition dès qu'il aura pris connaissance du rapport de l'expert indépendant précité. Cet avis sera rendu public selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de la société AES Chemunex figureront dans la note en réponse qui sera établie par AES Chemunex selon les modalités prévues par la réglementation applicable.